



## Absence injustifiée de 24heures

Par **sebos 442**, le **15/07/2011** à **15:15**

Bonjour,  
je ne me suis pas rendu a mon travail ,pour des motifs personnelles qui ne m'empêchais pas de m'y rendre, pendant 1 jour. quelles sanctions mon employeur peut-il utiliser ?

Par **pat76**, le **15/07/2011** à **16:23**

Bonjour

Déjà, il aurait-été préférable de l'avertir par téléphone que pour des motifs personnels vous seriez absent. Maintenant, prendre une mesure de licenciement pour une absence non justifiée d'une journée serait une décision très dure à votre égard. Une mise à pied disciplinaire ou un avertissement, tout dépendra des explications que vous donnerez à votre employeur et à son désir de vous sanctionner ou pas.